



PRINCIPAUTÉ DE MONACO
Ministère d'État

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE
DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
DÉPARTEMENT DE L'ÉQUIPEMENT,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME
DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

23

LE JOURNAL DE L'ADMINISTRATION

NOVEMBRE 2010

édito

Lancement de la campagne de communication institutionnelle de la Principauté

La campagne de communication institutionnelle marque une étape décisive pour la Principauté de Monaco.

Voulue par S.A.S. le Prince Souverain, cette campagne a pour objectif de faire évoluer la perception de Monaco auprès de l'opinion publique et des leaders économiques et d'opinion étrangers suite à la sortie de la Principauté de la liste grise de l'OCDE.

Autant dire que les enjeux de cette campagne sont ambitieux et qu'il faut être conscient que ses effets ne pourront se faire sentir qu'à moyen et long terme.

Il est important que notre Administration, qui est un acteur essentiel de la modernisation du pays et du renforcement de son attractivité, contribue à forger son image et s'inscrive dans ce mouvement en apportant sa contribution.

C'est pourquoi, afin que vous puissiez mieux vous approprier cette campagne et ses enjeux, j'ai souhaité que cet exemplaire du JDA soit accompagné de l'ensemble des visuels de la campagne.

Bonne découverte
S.E.M. Michel Roger

Prochain JDA : fin décembre 2010

Zoom



15 novembre 2010

S.E. M. Michel Roger dévoile la campagne de communication institutionnelle Place du Casino.



04

Les missions du NMNM



08

1^{er} bilan de la Commission d'Insertion des Diplômés



10

Les aménagements réalisés par la DAU



12

Réunion Accobams à Monaco

LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE EN QUATRE QUESTIONS

Quelle est la genèse de cette campagne ?

En 2009, la crise financière, économique et sociale internationale a eu pour conséquence de modifier en profondeur les perceptions des opinions publiques, d'influencer les décisions des leaders économiques et d'opinion et d'avoir ainsi un impact sur l'attractivité des grandes places financières et économiques.

Dans ce contexte, l'image internationale de la Principauté de Monaco a été interpellée, notamment dans le cadre de son positionnement à l'égard de l'OCDE.

C'est pourquoi S.A.S. le Prince a adressé un message le 19 avril 2009 dans lequel Il précisait notamment que la « Principauté engagera le moment venu une judicieuse politique de communication afin que ses réalités soient enfin mieux reconnues et appréciées ».

Un tel plan de communication devait s'appuyer sur des études qualitatives et quantitatives menées tant à Monaco qu'à l'étranger ainsi que sur des approches de benchmarking dans des pays dont le positionnement est identique à celui de la Principauté à l'égard de l'OCDE.

C'est ce qui a été fait tout au long de l'année 2009 par un groupe d'experts. Les résultats de ces études ont notamment été présentés le 9 mars 2010, lors du séminaire de modernisation de l'Administration.



Présentation de l'ensemble des visuels de la campagne – Place du Casino

Comment a été sélectionnée l'Agence et sur quels critères ?

Des consultations ont été lancées au 2^e trimestre 2010 auprès d'agences de communication de renommée internationale pour, d'une part, choisir l'Agence créative et, d'autre part, choisir l'Agence chargée du plan média.

Un jury a été chargé d'auditer les agences candidates et de présenter sa proposition au Prince Souverain. Il était présidé par S.E. M. Michel Roger, Ministre d'État et composé de Mme Christiane Stahl, Conseiller au Cabinet Princier, Messieurs Franck Biancheri, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales et Stéphane Valeri, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé et de M. François Chantrait, Conseiller Technique chargé de la communication au Ministère d'État et Directeur du Centre de Presse.

La tâche du jury était délicate car toutes les Agences ont produit un travail de grande qualité.

Toutefois, l'unanimité s'est dégagée autour de la proposition de l'agence TBWA qui a eu pour parti pris de mettre en scène la carte de la Principauté de Monaco dans la mesure où, s'agissant d'une campagne d'État, tout État se définit d'abord par ses frontières.

Ce qui a également séduit le jury est le principe de création qui fait appel à l'intelligence, qui donne à réfléchir et qui, en même temps, parle à tous.

Comment se sont effectués les choix des visuels et la signature de la campagne ? Pourquoi un rôle à part dans le monde ?

Les visuels retenus traduisent différents champs d'action et de contributions de la Principauté au monde, qui témoignent de sa singularité, et qui sont trop souvent méconnus ou pas suffisamment mis en valeur. Cette campagne s'appuie sur des « preuves ».

Elle révèle l'identité monégasque et les champs d'intervention de la Principauté dans le domaine économique, culturel, environnemental, sociétal ou humanitaire au travers de 10 annonces presse et d'un dispositif digital par la création d'un mini site consacré à la campagne et décliné également en anglais. (www.unroleapartdanslemonde.mc)

La signature « Principauté de Monaco, un rôle à part dans le monde » traduit l'identité monégasque, ses spécificités et son rôle à part dans le concert des nations.

Quelles sont les différentes étapes de son orchestration ?

La campagne se déploie en trois temps :

- Une phase de révélation de la campagne à Monaco et d'exposition qui a été inaugurée le 15 novembre sur la Place du Casino. Il importait que les monégasques et résidents soient les premiers à la découvrir pour mieux se l'approprier ;
- Une phase de déploiement de la campagne dans la presse française à partir du 19 novembre 2010 sur des supports tels que Le Point, Les Echos, L'Express, Le Monde, le Figaro ainsi que sur les sites internet de ces journaux.
- Une phase plus internationale, en 2011, dans la presse financière et économique anglo-saxonne notamment, si bien entendu les crédits nécessaires inscrits au budget 2011 sont votés.

Les pages d'accueil du site internet du Gouvernement et des sites liés sont également déclinés aux couleurs de cette campagne.

Retrouvez toute la campagne digitale sur :

www.unroleapartdanslemonde.mc



LA COMMISSION SUPÉRIEURE DES COMPTES DE LA PRINCIPAUTÉ ACCUEILLE LA CONFÉRENCE DE L'AISCCUF À MONACO

Du 13 au 15 octobre 2010, la Commission Supérieure des Comptes, présidée par M. James Charrier, a accueilli la conférence de l'Association des Institutions Supérieures de Contrôle ayant en Commun l'Usage du Français (AISCCUF) en Principauté.

Ainsi, près d'une quarantaine de Chefs d'Institutions de Contrôle se sont réunis à Monaco pour deux journées de travail autour de la thématique « Le regard des Institutions Supérieures de Contrôle sur le droit budgétaire et son application », question d'une particulière actualité alors que la plupart des États connaissent de sérieux problèmes budgétaires.



S.A.S. le Prince Souverain et M. James Charrier lors de la conférence de l'AISCCUF

Dans l'allocution par laquelle il a ouvert les travaux de la Conférence, S.A.S. le Prince Souverain a souligné tout l'intérêt des échanges entre Cours des Comptes partageant l'usage du français, sur un sujet - le droit budgétaire - qui est au cœur de leur action en tant qu'Institution indépendante - comme la Commission Supérieure des Comptes - dont le rôle est d'assurer au plus haut niveau le contrôle de la gestion financière de l'État.

Les discussions et échanges fructueux ont été menés en particulier par M. Boureïma Pierre Nébié, Président de l'AISCCUF et Premier Président de la Cour des Comptes du Burkina Faso et M. Didier Migaud, Secrétaire Général de l'AISCCUF et Premier Président de la Cour des Comptes Française.

Cette manifestation, qui est une première, marque l'adhésion de la Commission Supérieure des Comptes de Monaco à l'AISCCUF : adhésion qui a constitué l'un des événements qui ont marqué, en 2008, le quarantième anniversaire de la « Cour des Comptes » de Monaco. La même année, celle-ci s'est dotée - par la publication de l'Ordonnance Souveraine du 2 juillet 2008 qui a remplacé le texte fondateur de 1968 - d'un statut rénové, renforçant ses pouvoirs et ses moyens. L'innovation la plus importante est la publication d'un rapport annuel d'activité.



S.A.S. le Prince Souverain accueilli par M. Boureïma Pierre Nébié, Président de l'AISCCUF et Premier Président de la Cour des Comptes du Burkina Faso, M. James Charrier, Président de la Commission Supérieure des Comptes à Monaco et M. Didier Migaud, Secrétaire Général de l'AISCCUF et Premier Président de la Cour des Comptes française (second plan)

16 novembre 2010 - Grimaldi Forum



S.E. M. Michel Roger remet des médailles à la Force Publique et la Sûreté Publique

L'actu en images

Première participation de S.E. M. Michel Roger aux célébrations de la Fête nationale monégasque.

16 novembre 2010 - Ministère d'Etat



S.E. M. Michel Roger remet les médailles d'Honneur en bronze, en présence de M. Paul Masseron et M. Stéphane Valeri.

19 novembre 2010 - Place du Palais



S.E. M. Michel Roger et le Colonel Fringant

20 novembre 2010 - Port de Monaco

S.E. M. Michel Roger et les membres du Gouvernement participent à la No Finish Line sous les couleurs de la Fonction Publique.

Les résultats de l'équipe de la Fonction Publique seront dans le prochain JDA.



missions

1 MUSÉE = 2 VILLAS

Établissement public à vocation culturelle placé sous la tutelle administrative de la Direction des Affaires Culturelles, le Nouveau Musée National de Monaco (NMNM) a ouvert le 18 septembre dernier les portes de son second lieu d'exposition, la Villa Paloma, après la réouverture le 8 juin de la Villa Sauber.

Le NMNM est composé d'une équipe de 27 personnes répartie en plusieurs lieux de la Principauté : les Villas Sauber et Paloma, les bureaux administratifs et trois réserves.

Le NMNM a pour missions principales :

- **La conservation et l'enrichissement des Collections :** un patrimoine unique dont quelque 4.000 costumes est ainsi conservé, entretenu, restauré, classé et enrichi. Une grande partie de ce patrimoine provient du Musée des Beaux-Arts (détruit en 1958), du dépôt d'un fonds de costumes et maquettes de décors de la Société des Bains de Mer, de donations et d'acquisitions. Une équipe de 5 personnes est en charge de ces collections.



Marie-Claude Beaud entourée d'une partie de l'équipe de la Villa Paloma et du NMNM

- **L'organisation d'expositions :** une exposition implique avant tout une importante phase de réflexion et de conception ainsi que la mise en place de partenariats institutionnels (musées, fondations), artistiques (artistes invités) et scientifiques. Elle exige également un travail logistique, (assurances, transport, accrochage,...), de production et de communication (publication de catalogues, relations publiques,...).

- **La transmission des savoirs :** un dispositif de médiation est mis en place offrant au public des clés de lecture et des informations sur les artistes présentés. Des animations et ateliers sont proposés. Cet accompagnement est un processus global auquel les agents

d'accueil participent également en complément des médiatrices sous la responsabilité du Responsable des Publics.

Le NMNM travaille avec la Direction des Affaires Culturelles mais également avec d'autres services de l'Administration.

Ainsi, un partenariat avec la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports permet aux enfants scolarisés à Monaco de venir découvrir les expositions. Un projet de création d'un jardin succulent à la Villa Paloma en partenariat avec la Direction de l'Aménagement Urbain est à l'étude. L'idée de panier pique-nique pour les visiteurs en collaboration avec le Lycée Technique et Hôtelier et le restaurant la Chaumière est en discussion.



L'équipe de la Villa Sauber

DIRECTION

Marie-Claude Beaud, Directeur
Cristiano Raimondi, Responsable du Développement
Agnès Mondielli, Responsable Administratif et Financier
Danièle Batti, Assistante Administrative et Financière
Fiorella del Prato, Secrétaire

EXPOSITIONS

Emmanuelle Capra, Chargée de Production
Nicolas Guierre, Assistant Chargé de production
Daniel Montuori, Régisseur technique
Benjamin Goinard, Assistant Régisseur technique

CONSERVATION

Nathalie Rosticher-Giordano, Conservateur du Patrimoine
Béatrice Blanchy, Conservateur Arts et Traditions
Angélique Malgherini, Attachée de Conservation
Emilie Tolsau, Régisseur des Collections
Anne-Sophie Loussouam, Régisseur des Collections Costumes

COMMUNICATION / PUBLICS

François Larini, Curateur Publics et Communication
Elodie Biancheri, Chargée de Communication
Fanny Clerissi et Hannen Sayhi, Médiatrices des expositions 2010
Coline Landucci, Médiatrice
Christine Mikalef, Paolo Parenti et Robert Pelazza, Agents d'Accueil Bletterie
Gérard Angibeau, Henri Cavandoli, Florentin Certaldi, Yves Cheymol et Lucien Zambelli, Agents d'Accueil

éducation nationale



15 novembre 2010 - Journée mondiale des Droits de l'Enfant - Spectacle à l'Auditorium Rainier III

Sous l'égide de la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, tous les Chefs d'établissement, les enseignants et les élèves de la Principauté se sont mobilisés et investis avec beaucoup de cœur et d'énergie pour partager ce spectacle, qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés.

Durant ces derniers mois, les enfants ont récolté de l'argent permettant de verser en mars dernier 15.000 € à Monaco Collectif Haïti et le 15 novembre, 8.000 € à l'association "Walking For Kids" pour la rénovation des écoles primaires existantes afin de lutter ainsi contre l'illégitimité et la désertification des villages.

22 novembre 2010 Visite du CIEN

En novembre et décembre 2010, le Centre d'Information de l'Éducation Nationale (CIEN) accueille tous les élèves de 3^e du collège Charles III, accompagnés de leurs enseignants.

Objectif : les informer et répondre à toutes leurs questions sur les filières et études après la 3^e.



compétences

FORMATION À LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES PAR HYDROCARBURES



Déploiement du barrage flottant antipollution

À l'initiative du Corps des Sapeurs-Pompiers de Monaco, de la Division de Police Maritime et Aéroportuaire et de la Direction des Affaires Maritimes, et avec le soutien de la DRHFFP, une formation à la lutte contre les pollutions accidentelles par hydrocarbures s'est déroulée en Principauté du 21 au 23 septembre 2010.

Ont ainsi été formés, pendant trois jours, à la caserne de la Condamine par deux ingénieurs du CEDRE (Centre de Documentation, de Recherches et d'Expérimentations sur les Pollutions Accidentelles des Eaux) de Brest, 19 cadres des

différents Services monégasques pouvant être amenés à coordonner les opérations de lutte contre une éventuelle pollution.

Le programme s'est orienté principalement sur trois axes :

- Le cadre de la lutte et les principes généraux (stratégies de lutte, comportement des hydrocarbures, évaluation d'une pollution)

- Le confinement et la récupération des hydrocarbures
- La lutte à terre (organisation des chantiers, nettoyage du littoral, présentation de cas concrets).

Ce dernier point a donné lieu à deux exercices pratiques, l'un dans le Port de Fontvieille (mise en place du barrage flottant protégeant le port), l'autre sur la Plage du Larvotto (installation d'un chantier de récupération d'hydrocarbure provenant d'un déversement accident en mer).

En parallèle du plan POLMAR monégasque (mis en place en 2006), le but de cette formation était de transmettre aux personnels gouvernementaux, les dernières connaissances en matière de lutte contre les pollutions par hydrocarbures au regard du trafic maritime existant au large des côtes

monégasques et de manière plus générale en Méditerranée.

Il a permis également d'entraîner conjointement les trois Services, de favoriser les échanges et de mutualiser les moyens, les actions et le commandement.



Barrage flottant gonflé au compresseur

LA SÛRETE PUBLIQUE À LA 79^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'INTERPOL AU QATAR

La Direction de la Sûreté Publique a participé du 8 au 11 novembre 2010 à la 79^e session de l'Assemblée générale d'INTERPOL, à Doha au Qatar. M. André Muhlberger, Directeur de la Sûreté Publique et M. Christophe Haget, Commissaire Principal et Chef de la Division de Police Judiciaire y ont représenté la Principauté.

Les délégués des 188 pays présents à Doha ont voté une série de résolutions permettant de renforcer l'action policière aux niveaux national et international, et de constituer une base solide pour cerner et combattre les futures menaces criminelles et terroristes.

Les participants ont approuvé, à l'unanimité, l'implantation du Complexe mondial INTERPOL à Singapour, ce qui permettra de renforcer la capacité des services chargés de l'application de la loi à lutter contre la cybercriminalité, et de mettre à la disposition des 188 pays membres des locaux adaptés à un travail de pointe en matière de recherche et de développement.

Autre mesure importante, l'adoption du « Document de voyage INTERPOL ».

L'Organisation pourra ainsi répondre plus rapidement aux demandes d'assistance sur le terrain grâce au régime spécial en matière de visa accordé par les pays aux fonctionnaires se déplaçant dans le cadre d'une mission officielle.

Le Secrétaire Général, M. Ronald K. Noble, réélu pour un troisième mandat de cinq ans à la tête de l'Organisation, a déclaré que la forte approbation exprimée par l'Assemblée générale au sujet de la feuille de route stratégique d'INTERPOL, permettrait à l'Organisation d'accomplir davantage de progrès dans la lutte contre les menaces criminelles du 21^e siècle, notamment contre la cybercriminalité.

Les délégués présents à cette session ont également élu Mme Mireille Ballestrazzi, Directeur central adjoint de la Police judiciaire française, au Comité exécutif d'INTERPOL, en tant que nouveau Vice-président pour l'Europe.

La question du renforcement de la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, le trafic d'êtres humains, le trafic de migrants, les atteintes à l'environnement, et la contrefaçon de produits médicaux, figurait également en bonne place à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Elle a réuni quelque 650 hauts responsables des services chargés de l'application de la loi de 141 pays.



79^e AG d'INTERPOL à Doha

agenda

LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES PRÉSENTE :

Les 11 et 12 décembre 2010 : Forum des Associations Culturelles à l'Auditorium Rainier III avec ateliers et spectacles. Entrée gratuite

Le 15 décembre 2010 : Réouverture au public du Musée d'Anthropologie Préhistorique avec une nouvelle scénographie des salles d'exposition.

SITE INTERNET DE LA DTC : DÉCOUVERTE DE LA PRINCIPAUTÉ

La Direction du Tourisme et des Congrès (DTC) déjà dotée d'un service «Tourisme éco-responsable» vient d'ajouter un nouvel onglet sur la page d'accueil de son site Internet.



Ainsi, sous l'onglet "Monaco pratique" du site internet, une rubrique Tourisme responsable vient apporter les informations nécessaires à un tourisme de plus en plus écologique.

Faire du shopping, savourer un déjeuner ou un dîner, flâner tout en étant éco-responsable fait partie des enjeux prioritaires de Monaco !

La DTC et les partenaires de la destination démontrent que la protection de l'environnement s'inscrit dans la durée.

Bon nombre de suggestions sont déjà en ligne, comment visiter la Principauté en bus, à pied, en bateau bus, en petit train, bientôt en vélos électriques...

Des recommandations sont faites aux baigneurs (pour l'été) et plaisanciers pour un tourisme éco-responsable.

Une rubrique à suivre... qui devrait s'étoffer et à terme être traduite en plusieurs langues pour répondre à une attente grandissante des touristes de plus en plus soucieux de préserver la planète.

www.visitmonaco.com



MONACO AU GRECO : LE RAPPORT DE CONFORMITE ADOPTÉ

Le 29 septembre dernier, à Strasbourg, la délégation monégasque* a défendu le Rapport de Conformité établi par les rapporteurs du GRECO dans le cadre du processus de suivi des 1^{er} et 2^e cycles conjoints d'évaluation, cycles essentiellement axés sur les incriminations de la corruption.

Au sein du Conseil de l'Europe, le GRECO (GRoupe d'Etats contre la COrruption) a pour objectif d'améliorer la capacité de ses membres à lutter contre la corruption en se fondant sur un processus dynamique d'évaluation mutuelle entre les Etats membres, aujourd'hui au nombre de 48.

Le GRECO a rendu son 1^{er} rapport sur la Principauté en 2008, dans lequel étaient formulées 28 recommandations que la Principauté s'était engagée à mettre en œuvre, un rapport d'étape devant faire le point des avancées effectivement réalisées au 30 avril 2010.

C'est ce rapport, dit « rapport de progrès » ou « d'étape », qui a été présenté le 29 septembre dernier par les rapporteurs suisse et luxembourgeois devant la 48^{ème} assemblée plénière du GRECO. Au cours de cette assemblée, la délégation monégasque a pu défendre les mesures prises par le Gouvernement Princier, tant au niveau normatif qu'à travers les actions de consultation, de sensibilisation ou d'information initiées dans le secteur public comme dans le secteur privé (cf JDA n°21).

Le débat qui s'est alors instauré entre les rapporteurs, la délégation et les membres de l'assemblée a permis d'améliorer certains points de notation initialement estimés partiellement conformes ou non conformes aux standards du GRECO.

Globalement, le GRECO a relevé que la Principauté avait initié de nombreuses réformes administratives et juridiques, notamment dans le domaine des incriminations pénales, en vue de donner effet aux améliorations préconisées dans le rapport d'évaluation 2008. Des progrès déterminants ont d'ores et déjà été mis au crédit de Monaco dans des domaines tels que la sensibilisation aux typologies de la corruption (cf JDA n°21), le statut des magistrats, le renforcement des



moyens d'action de la cellule de renseignement financier, allant dans le sens d'une meilleure prise en compte des spécificités liées aux phénomènes de la corruption.

Le GRECO a donc conclu qu'un tiers des recommandations a été mis en œuvre ou traité de façon satisfaisante et que la moitié d'entre elles a été partiellement mise en œuvre.

Le travail de la délégation s'est appuyé, en amont, sur un processus conséquent de coordination et de suivi des actions en Principauté, facilité par la taille et la proximité de l'Administration monégasque, qui reste mobilisée sur ce sujet. Le rapport de progrès 2010 n'est, en effet, qu'une étape qui s'inscrit dans le cadre du suivi permanent du GRECO.

Ainsi, à l'automne 2011, un 3^e cycle d'évaluation débutera avec la visite des rapporteurs du GRECO qui viendront s'entretenir avec des acteurs privés et publics de la Principauté. Sur la base de leurs interviews, un nouveau rapport d'évaluation devra faire l'objet d'un nouvel examen en processus de suivi.

* Composition de la délégation monégasque :

Mme Ariane Picco-Margossian, Directeur du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers, Chef de la Délégation auprès du GRECO,

M. Robert Colle, Secrétaire Général du Ministère d'Etat,

Mme Corinne Laforest De Minotty, Inspecteur Général de l'Administration,

M. André Muhlberger, Directeur de la Sûreté Publique,

Mme Marie-Pascale Boisson, Conseiller Technique au Département des Finances et de l'Economie,

M. Thierry Perriquet, Conseiller à la Cour d'Appel,

Mme Antonella Sampo-Couma, Administrateur Principal à la Direction des Services Judiciaires,

M. Frédéric Cottalorda, Chef de Division au Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers.



Dr Jérôme Pamela, Directeur, Agence Iter France

MONACO ITER INTERNATIONAL FUSION ENERGY DAYS

La Principauté de Monaco a accueilli du 23 au 25 novembre 2010 les toutes premières Monaco ITER International Fusion Energy Days, (MIIFED), en partenariat avec ITER Organization et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA).

Le projet ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor) a une aspiration : démontrer la faisabilité technique de la fusion nucléaire comme nouvelle source d'énergie renouvelable, les ressources étant abondantes et réparties sur l'ensemble de la planète (Cf JDA n° 17).



COMITÉ NATIONAL MONÉGASQUE SEPA : C'EST PARTI !

Le 22 octobre dernier, le Comité national monégasque SEPA (Single Euro Payments Area) a vu le jour en Principauté, mis en place par Mme Sophie Thévenoux, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.

Le Comité est coprésidé par Mme Sophie Vatrican (Adjoint au Directeur du Budget et du Trésor) et M. Xavier O'Jeanson (Vice-Président en charge des activités bancaires de l'Association Monégasque des Activités Financières – AMAF).

Le projet SEPA a pour but de doter 32 pays européens (500 millions de personnes, 25 millions d'entreprises et 9.000 banques) de moyens de paiements communs, permettant de réaliser des transactions de paiement en euros dans des conditions identiques, quel que soit le pays.

Après le passage à l'euro, la mise en place des nouveaux instruments de paiements scripturaux européens (virement, prélèvement, carte) est l'aboutissement de la création d'un espace unique des paiements en euro (SEPA). A l'horizon 2011, chaque utilisateur effectuera des paiements de détail en euro (virement, prélèvement, carte) partout dans l'Union européenne aussi facilement et de la même manière que dans son pays.

Cette harmonisation a pour avantage de garantir un traitement plus rapide et automatisé des transactions. La migration vers ces nouveaux instruments de paiements européens suppose des évolutions informatiques, comptables et commerciales pour les entreprises qui les utilisent et en particulier lorsqu'elles opèrent des prélèvements. Pour le consommateur, il s'agit de la suite logique du passage à l'euro des pièces et billets. Fin 2012, les instruments de paiements nationaux sont amenés à disparaître.

Directement concernée par ce nouveau système de paiement, la Principauté a intégré l'espace SEPA en mars 2009.



Mme Sophie Thévenoux, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie, entourée de Mme Sophie Vatrican et M. Xavier O'Jeanson

Afin de coordonner, fédérer et informer tous les acteurs concernés, la Direction du Budget et du Trésor (représentant le Département) et l'AMAF sont à l'origine de la mise en place du Comité national monégasque SEPA.

Le 22 octobre dernier, le Comité a ainsi réuni pour la première fois des représentants de l'AMAF, des experts comptables, des avocats, de la Commune, du CHPG, de grandes entreprises, de commerçants et différentes entités de l'Administration.

Le Gouvernement a souhaité que l'Administration qui génère une part importante des paiements scripturaux soit un acteur

« moteur » de ce projet pour enclencher la migration en Principauté vers ces nouveaux moyens de paiements européens ; ainsi, le Service des Parkings Publics (entité pilote) a d'ores et déjà finalisé ses travaux sur les mutations informatiques et bancaires nécessaires à la mise en place du prélèvement SEPA pour les Parkings Publics.

Des échanges ont eu lieu entre chaque participant et le Comité national a décidé la création de trois groupes de travail opérationnels : Entreprises et Administrations, PME et Communication.

Plus d'info sur :

www.sepamonaco.gouv.mc



missions

PREMIERS EMPLOIS POUR DE JEUNES DIPLÔMÉS GRÂCE À LA COMMISSION D'INSERTION DES DIPLÔMÉS

Le 29 octobre dernier, une quarantaine d'entreprises monégasques, représentatives de la plupart des secteurs économiques de la Principauté, ont signé avec le Gouvernement Princier un protocole d'accord relatif à l'insertion de jeunes diplômés, monégasques et résidents, dans la vie active.

Créée en février 2010, la Commission d'Insertion des Diplômés répond au souhait de S.A.S. le Prince Souverain de conserver la richesse intellectuelle en Principauté, en offrant et en favorisant, d'une part, des perspectives d'avenir et des opportunités de travail pour les jeunes diplômés du pays dans le secteur privé et, d'autre part, en soutenant le retour à Monaco des diplômés expatriés.

Mise en place au sein du Département des Affaires Sociales et de la Santé, et animée par Mmes Maryse

Battaglia et Christine Soriano, la cellule exécutive de la Commission a pour mission d'accompagner les jeunes diplômés et de mettre en place des ponts avec les entreprises pour favoriser leurs accès aux emplois qualifiés. Elle travaille en collaboration avec la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et le Service de l'Emploi.

Après seulement 8 mois d'activité, les premiers résultats sont au rendez-vous. Sur une centaine d'entreprises contactées parmi les plus importantes de la place en termes d'effectifs et de chiffre d'affaires, 42 ont d'ores et déjà accepté de signer un protocole d'accord avec le Gouvernement afin d'accueillir de jeunes diplômés au sein de leur structure. Ces signatures ont eu lieu lors d'une réunion solennelle, en présence de S.E. M. le Ministre d'Etat



De gauche à droite : Mme Maryse Battaglia, M. Stéphane Valéri, S.E. M. Michel Roger, Mme Anne Eastwood et Mme Christine Soriano présentent la Commission d'Insertion des Diplômés et ses premiers résultats

et du Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, le 29 octobre dernier au Musée océanographique.

Dès à présent, 11 jeunes diplômés ont déjà trouvé un emploi grâce à la cellule exécutive. Pour les trois prochaines années, ce sont 84 jeunes diplômés, monégasques ou résidents, qui pourront prétendre à un poste en adéquation aux profils recherchés par ces entreprises.

Les contrats proposés sont d'une durée de 2 ans et pourront se transformer en contrat en durée indéterminée.

Ces premières signatures et ces premiers emplois sont le point de départ d'un processus volontariste de promotion de nos diplômés, dont le Gouvernement a fait une de ses priorités et qui a vocation à s'inscrire dans la durée.

Contact

Relations avec les jeunes diplômés :
Christine Soriano : 98.98.47.44

Relations avec les entreprises :
Maryse Battaglia : 98.98.47.97

Repères

La cellule exécutive après 8 mois d'activité

Les jeunes diplômés

325 contactés (niveau Bac+ 2 et plus)

97 reçus en rendez-vous, dont 14 demandeurs d'emploi

11 ont trouvé un emploi

Les entreprises

100 contactées

78 rencontrées en rendez-vous

42 ont signé le protocole d'accord engagement de 84 emplois sur 3 ans



S.E.M. Michel Roger et M. Stéphane Valéri entourés notamment des représentants des entreprises signataires du protocole d'accord

nomination

Véronique Segui-Charlot est nommée en qualité de Chef du Service Social au sein de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, à compter du 15 novembre 2010.

Entrée dans l'Administration en 1997, elle a successivement occupé des postes de catégorie A au sein des Secrétariats des Départements de l'Intérieur, des Travaux Publics

et des Affaires Sociales, et des Finances et de l'Économie, avant d'être nommée Adjoint au Directeur de l'Habitat.

Depuis mars 2009, elle occupait le poste de Chargé de Mission, plus particulièrement en charge des personnes âgées et des handicapés au Département des Affaires Sociales et de la Santé.

En tant que Chef du Service Social, elle pilotera et coordonnera l'action des Divisions Aide Sociale et Action Sociale et du Foyer de l'Enfance.

Nous lui adressons tous nos vœux de réussite !

Véronique Segui-Charlot



compétences

THIERRY LEBON, ASSISTANT SOCIAL AU SPME : AU SERVICE DE CHACUN D'ENTRE NOUS

Rattaché au Service des Prestations Médicales de l'État (SPME), Thierry Lebon est Assistant social depuis 7 ans au sein de cette entité.

Les missions de l'Assistant social consistent à apporter aide et soutien aux personnes affiliées au SPME et confrontées à des difficultés.

Son intervention est exclusivement dédiée :

- aux Fonctionnaires et Agents de l'État en activité et leurs ayants-droit,
- aux Retraités de la Fonction Publique résidant à Monaco et leurs ayants-droit.

Ces difficultés peuvent être d'ordre familial, administratif, financier ou médical.

Au regard de la complexité des démarches à accomplir au sein du système médico-social, **l'Assistant social reste l'interlocuteur privilégié qui vous accompagnera et vous orientera en fonction de votre situation et de votre demande.**

Il peut également instruire directement un dossier sur une situation d'urgence.

Dans le cas de difficultés financières rencontrées après la survenance de problèmes de santé importants, une étude de la situation peut être effectuée et une aide accordée sur Fonds social (sous réserve de satisfaire aux conditions pour l'obtenir).

Sur simple demande, il joue également le rôle d'interface en cas de problème de prise en charge de tiers-payant par les établissements de santé de la région.

Enfin, **l'Assistant social intervient afin de maintenir le lien social, notamment auprès des retraités en situation d'isolement** qu'il visite chaque semaine et auxquels il apporte un soutien psychologique face à la maladie et des réponses concrètes au regard des problèmes qu'elle engendre.

Chaque année, Thierry Lebon gère entre 250 et 300 dossiers, du simple contact téléphonique à l'instruction complète de dossier. Il agit en collaboration étroite avec tous les acteurs du SPME, sous la direction de Martine Cottalorda, Chef de ce service. Il travaille en liaison avec toutes les entités de l'Administration et les travailleurs sociaux intervenant en Principauté et dans les communes limitrophes.

Thierry Lebon nous précise que le métier de travailleur social est constitué d'échanges perpétuels lui permettant de mettre en exergue toutes les ressources et capacités de la personne en difficulté, dans l'optique d'une résolution adaptée de ses problématiques. **La dimension humaine est importante, elle permet de favoriser la relation de confiance pour l'efficacité des actions mises en œuvre.**

› Thierry Lebon : 98.98.86.93



Thierry Lebon, Assistant Social au SPME

Diverses aides financières peuvent être accordées à condition de remplir les critères requis :

Les demandes d'aide doivent être adressées au Chef du Service des Prestations Médicales de l'État.

En matière médicale et sauf cas d'urgence avéré, les demandes d'aide doivent être présentées avant tout engagement ou tout commencement de soins.

- Les principaux domaines d'intervention du Fonds Social sont :
La prise en charge de certaines prestations médicales non prévues à la nomenclature ou insuffisamment remboursées ;
- L'aide aux personnes âgées ou aux malades dépendants de façon définitive ou temporaire,

afin de permettre et faciliter leur retour au domicile.

- Le versement aux assurés actifs dont le traitement est réduit de moitié à la suite d'une maladie dûment constatée, d'un complément de salaire.
- La participation aux frais de transport ou de séjour de l'accompagnateur lorsque le malade ne peut en raison de son âge ou de sa santé se déplacer en l'absence d'un tiers.

Aucune aide financière n'est accordée sans l'avis médical favorable du Médecin-conseil ou du Dentiste-conseil du SPME

Enfin, l'attribution des aides et leurs règlements sont effectués par le Service des Prestations Médicales de l'État, après accord du Contrôleur Général des Dépenses.

l'actu en images

Depuis sa prise de fonction en janvier dernier, M. Stéphane Valeri, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, accompagné d'une partie de son équipe, visite chaque mois des Services dépendants de son Département.



Visite de l'Unité Mobile de Psychiatrie située dans l'immeuble "Le Saint Sébastien"

19 octobre 2010



Rencontre avec toute l'équipe du Foyer Sainte Devote, située sur le Rocher

interview

PLACE D'ARMES ET RUE GRIMALDI : POINT SUR LES AMÉNAGEMENTS EFFECTUÉS PAR LA DAU DEPUIS LE DÉBUT DE L'ÉTÉ

De nombreux aménagements ont été réalisés lors des dernières semaines sur la rue Grimaldi et le secteur de la Place d'Armes.

Entretien avec Olivier Lavagna, Directeur de l'Aménagement Urbain.

Quelles ont été les différentes étapes d'aménagement ?

Dans un premier temps, nous avons assuré la coordination des travaux de tranchées des concessionnaires. Leurs travaux correspondaient à des renouvellements ou extensions de réseaux.

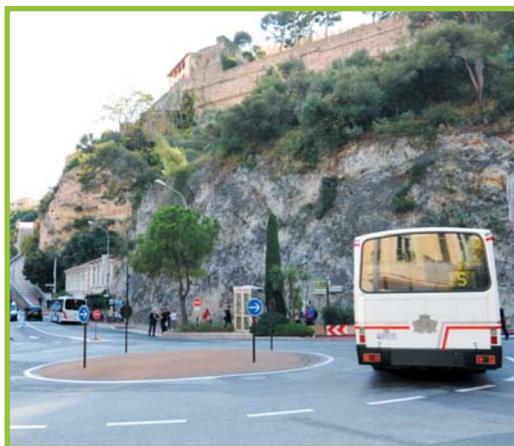
En parallèle, les îlots de séparation des voies ont été supprimés et le trottoir devant le Monte Carlo Bar réaménagé afin de dégager une zone d'arrêt et de régulation des lignes TAM et en direction de l'aéroport.

Ces divers travaux se sont conclus par la mise en service du test de fonctionnement en giratoire de la Place d'Armes et ce juste avant la rentrée scolaire, objectif qui nous avait été fixé par le Service des Titres de Circulation.

Ensuite, durant les vacances scolaires de la Toussaint, une réfection en profondeur de la chaussée de la rue Grimaldi a été réalisée.

Cette remise en état a nécessité un rabotage important de la chaussée, rabotage que nous accomplissons un peu moins de tous les dix ans sur les axes principaux.

Enfin, après validation du dispositif par la Commission de Circulation, l'affectation des voies de la partie supérieure de la rue a été totalement revue avec :



Le rond-point de la Place d'Armes et les aménagements des abords



Olivier Lavagna,
Directeur de l'Aménagement Urbain

- La suppression du couloir bus que les bus de la CAM avaient des difficultés à emprunter aux heures prévues ;
- La matérialisation de zones de stationnement horodatées, de deux roues et de livraisons ;
- L'aménagement d'une voie d'insertion plus naturelle des flux sortants de la dorsale par le giratoire Aureglia.

Tout au long des aménagements, un soin particulier a été porté à la communication et le Département a informé par voie de communiqués de presse des différentes phases de travaux.

Des ajustements ont-ils été opérés ?

Dès la rentrée 2010, le Gouvernement Princier a souhaité, suite à une certaine exaspération des usagers sur l'enchaînement des travaux sur le secteur, établir un dialogue et des échanges avec

les commerçants de la Condamine (rue Grimaldi et Marché de la Place d'Armes).

Ainsi, le 21 septembre dernier, une réunion s'est tenue au Ministère d'État avec les commerçants en présence de M. Gilles Tonelli, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, des représentants des Départements de l'Intérieur, des Finances, de la Sécurité Publique,

du Service des Titres de Circulation (STC), de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité (DPUM) et de notre Direction. Suite à cette réunion constructive, le Gouvernement Princier a décidé d'adapter la voirie à certaines réalités du terrain et aux constats de comportements des usagers. Ainsi, des réaménagements ont été opérés sur la rue Grimaldi et la Place d'Armes :

- Amélioration des voies d'insertion sur le giratoire ;



Nouvelle jardinière et nouvel arrêt de bus

- réduction du diamètre intérieur du giratoire de la Place d'Armes,
- déplacement du passage protégé à l'entrée du giratoire de 5 mètres et sécurisation de la traversée des piétons par un policier.

Dernièrement, nous avons également installé un abribus à l'entrée du rond-point Aureglia, amélioré et sécurisé les abords de l'entrée vers le rond-point aux abords du nouvel arrêt.

Au travers des différentes facettes de ce projet, nous avons travaillé avec les autres entités du Département tel que vous l'avez défini précédemment (cf JDA n°22), à savoir, la DPUM, les TP et le STC.

Quelles sont les prochaines étapes ?

La baisse attendue du flux de circulation sur la rue Grimaldi et le secteur de la Place d'Armes (grâce à la fin de mise en service des différents tronçons de la dorsale) qui ne sera optimale normalement qu'en début d'année 2011 avec l'ouverture par le Service des Tra-

vaux Publics de l'accès final à la Dorsale depuis la Place du Canton.

Concernant la Place d'Armes, nous avons proposé la mise en œuvre des aménagements définitifs du giratoire, la création d'un pôle d'échanges pour les bus au 1^{er} trimestre 2011 afin de rapprocher les différents arrêts et faciliter les échanges entre les bus CAM (Compagnie des Autobus de Monaco) et TAM (Transports des Alpes-Maritimes).



Nouvelles places de stationnement rue Grimaldi

L'ampleur des changements d'habitudes générés par ces différents travaux et les réactions à chaud qu'ils ont générés se sont traduits par une période avec une certaine pression. Je souhaite ainsi saisir l'occasion de cette interview pour remercier en particulier mes collaborateurs et nos équipes sur le terrain qui ont su et continuent à montrer et démontrer notre réactivité et notre efficacité sur des interventions sensibles.



Le passage piéton déplacé de 5 mètres

environnement

MONACO, PAYS MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une étude coordonnée par le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme et la Direction de l'Environnement et menée par l'agence de notation BMJ Ratings, attribue la note de A+ à la Principauté en matière de développement durable.

BMJ ratings, une des premières agences d'analyse extra-financières en Europe, a mené durant le dernier semestre 2009 une analyse reposant sur 7 principes de gestion croisés avec 6 grands domaines de responsabilités. La méthode d'analyse de l'agence est considérée comme rigoureuse et reconnue au niveau international.

Elle repose sur un examen des documents clés et sur des entretiens avec les responsables politiques et techniques de la Principauté. Il s'agit de comparer les enjeux auxquels Monaco est confrontée en matière de développement durable et la manière de s'organiser pour y répondre.

Le diagnostic général fait état d'un volontarisme évident de faire progresser les thématiques du

développement durable et de l'environnement de la part de l'ensemble des parties prenantes.

La tendance « + » exprime la confiance de l'Agence de notation BMJ Ratings dans la capacité de la Principauté à renforcer sa performance dans les mois à venir.

Certains résultats faisant apparaître des points faibles sont à tempérer. En effet, depuis 2009, date de l'analyse, de nouvelles actions ont été mises en œuvre en matière de développement durable et d'environnement (politique incitative et renforcement du dispositif réglementaire).

Au sein de la Direction de l'Environnement, Cyril Gomez, Directeur de l'Environnement et la Division SIS (Soutien-Indicateurs-Synthèses) placée sous la responsabilité de Valérie Davenet, ont coordonné l'ensemble du projet : choix de l'agence de notation, suivi de la mission confiée à l'agence, organisation des entretiens, mise à disposition de documentations (biodiversité, déchets, eau et énergie, immobilier...).

Les paramètres d'analyse retenus et les notes attribuées :

Les 6 domaines de responsabilité

- Développement immobilier (61/100)
- Transport et sécurité (81/100)
- Énergie et changement climatique (60/100)
- Eau et problématique des fluides (81/100)
- Déchets et recyclage (88/100)
- Biodiversité (91/100)

Les 7 principes de gestion

- Engagement politique (81/100)
- Organisation de la responsabilité (78/100)
- Transparence des informations (79/100)
- Engagement des parties prenantes (83/100)
- Contrôle indépendant (78/100)
- Innovation (61/100)
- Vision de long terme (71/100)



La Division « Soutien - Indicateurs - Synthèses » composée de Xavier Archimbault (Administrateur), Karin Uznanski (Chef de Section), Valérie Davenet (Chef de Division) et Patrick Rolland (Chef de Section)

LE SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION (STC) VOUS RAPPELLE QUE LA CAMPAGNE D'ESTAMPILLE 2011 A COMMENCÉ.

Les formulaires de renouvellement des estampilles 2011 ont été expédiés à tous les propriétaires de véhicules de Monaco (voiture et deux-roues).

Les personnes ayant changé d'adresse ou d'état civil sont priées de se mettre en relation dans les meilleurs délais avec le STC au 98.98.80.14 pour effectuer leurs démarches administratives.

L'étiquette pré-imprimée doit être retournée par courrier ou déposée dans la boîte aux lettres du STC (23 avenue Albert II au 1^{er} étage), accompagnée du chèque de règlement. Tout chèque mal libellé ou d'un montant incorrect est considéré comme nul.

Comme chaque année, une pénalité de retard de 51 euros par véhicule impayé sera exigée à compter du 1^{er} janvier 2011 (le cachet de la Poste faisant foi).



LE GESTE ÉCORESPONSABLE

Appuyer sur un interrupteur, c'est si simple. Oui, mais ce n'est pas pour autant un geste anodin. Une lumière ne s'éteint pas toute seule... Alors pensez à éteindre vos lampes en fin de journée !

Être écoresponsable : une contribution individuelle pour un bénéfice collectif !



ACCOBAMS : SIGNATURE DE L'ACCORD DE SIÈGE ET 4^e RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES À MONACO

Du 9 au 12 novembre 2010, s'est déroulée en Principauté la 4^e réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS).

L'accord dont le Gouvernement Princier assure le rôle de dépositaire, a été signé en 1996 et est entré en vigueur en 2002.

La Réunion des Parties de l'ACCOBAMS constitue l'organe décisionnel et se réunit tous les trois ans, afin d'examiner les propositions de résolutions du Comité Scientifique sur l'état de conservation des Cétacés tout en tenant compte des progrès accomplis et des difficultés éventuelles rencontrées pour la mise en œuvre de l'Accord.

Lors de Son allocution d'ouverture, S.A.S. le Prince Souverain a réaffirmé l'engagement de la Principauté dans la Protection des Cétacés et de la biodiversité et a souligné l'importance de renforcer la coopération dans le domaine



De g. à d.: Jérémie Carles, Lionel Avias, Céline Van Klaveren, Cyril Gomez, Mireille Pettiti, Jean-Luc Van Klaveren et Jean-Louis Bissuel

de l'évaluation des populations de ces espèces afin de mettre en place des mesures de protection appropriées.

Durant 4 jours, les 19 Parties présentes (sur 23 Etats membres), ainsi que plusieurs Etats observateurs, des ONG et des Organismes scientifiques ont examiné une série de problématiques, sous la

présidence de M. Cyril Gomez, Directeur de l'Environnement au sein du Gouvernement Princier.

Les points abordés concernaient, entre autres, la réduction des perturbations acoustiques, les collisions avec les navires en mer Méditerranée, les mesures d'urgence face aux échouages massifs de cétacés ou encore la surveillance aérienne, etc.

Plusieurs résolutions ont ainsi été adoptées par les Parties visant à la mise en place de mesures spécifiques en faveur de la protection des populations de cétacés dans la zone de l'Accord.

Enfin, lors de cette réunion, les Parties ont adopté le programme d'action triennal 2011-2013, ainsi que budget y afférent.

En marge de cette réunion et afin d'officialiser l'installation du Siège de l'Organisation en Principauté, un accord de Siège a été signé

Le Gouvernement représenté par :

- Mireille Pettiti, Directeur Général du Département des Relations Extérieures (DRE)
- Jean-Luc Van Klaveren, Directeur Général du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme (DEEU)

Composition de la délégation monégasque à l'ACCOBAMS

- Cyril Gomez, Directeur de l'Environnement (DEEU), Président d'ACCOBAMS
- Jean-Louis Bissuel, Directeur des Affaires Maritimes (DEEU) et Chef de la Délégation
- Lionel Avias, Pilote à la Direction des Affaires Maritimes (DEEU)
- Jérémie Carles, Chef de Section de la Division de Patrimoine Naturel de la Direction de l'Environnement (DEEU)
- Céline Van Klaveren, Rédacteur Principal à la Direction des Affaires Internationales (DRE)



Signature de l'accord de siège ACCOBAMS le 11 novembre de g. à d.: Marie-Christine Grillo-Compulsione, Cyril Gomez, S.E. M. Michel Roger, et S.E. M. Franck Biancheri

le 11 novembre entre le Gouvernement Princier, représenté par S.E. M. Michel Roger, Ministre d'Etat et ACCOBAMS, représenté par M. Cyril GOMEZ, Président du Bureau jusqu'en 2013 ainsi que Mme Marie-Christine Grillo-Compulsione, Secrétaire Exécutif d'ACCOBAMS.

LA DIRECTION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE PUBLIE SON RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009

La Direction de la Coopération Internationale (DCI) vient de rendre public son rapport d'activités pour l'année 2009.

Ce rapport permet de mieux apprécier l'étendue des actions de la Coopération internationale menée par le Gouvernement Princier : coopérations bilatérales et multilatérales, aide humanitaire d'urgence et partenariat avec les Organisations Non Gouvernementales monégasques.

Édité en français et anglais, le rapport est accessible et téléchargeable en ligne sur :

www.cooperation-monaco.gouv.mc > rubrique Les Publications



LA COMMISSION DE COOPÉRATION FRANCO-MONÉGASQUE S'EST TENUE À PARIS LE 9 NOVEMBRE

Le 9 novembre dernier, s'est tenue à Paris la 5^e session de la Commission annuelle de Coopération franco-monégasque. La délégation monégasque, conduite par S.E. M. Michel Roger, était composée de l'ensemble des membres du Gouvernement, de S.E. M. Jean Pastorelli et de fonctionnaires.

La Commission de Coopération franco-monégasque constitue le cadre privilégié des consultations et négociations avec le pays voisin, sur les nombreux sujets d'intérêt commun qui concernent l'ensemble des activités économiques, sociales, culturelles et diplomatiques de la Principauté et de la France. Elle se réunit une fois par an dans chacun des pays, alternativement.

La préparation et le suivi de cette réunion sont coordonnés par le Département des Relations Extérieures au travers de la Direction des Affaires Internationales, en charge plus particulièrement des relations bilatérales franco-monégasques, en lien avec l'ensemble des Départements ministériels.

Ainsi, le 9 novembre dernier, à Paris, la Commission de Coopération franco-monégasque, présidée, côté monégasque par S.E. M. Michel Roger, Ministre d'État de la Principauté et côté français par M. Pierre Sellal, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et européennes, s'est réunie pour sa 5^e session.

L'ordre du jour très diversifié de la réunion (21 points) a témoigné de la densité des relations franco-monégasques.

En marge de cette commission, trois accords bilatéraux ont été signés :

- accord relatif au stockage sur le territoire français de déchets radioactifs ;
- avenant à l'accord bilatéral relatif à la reconnaissance mutuelle des formations d'enseignement supérieur artistique (spécialité arts plastiques) signé à Monaco le 11 juin 2004 ;
- échange de lettres visant à mettre à jour celui de 1987 en matière d'harmonisation des réglementations bancaires des deux pays.

Par ailleurs, des progrès ont été réalisés sur de nombreux sujets d'intérêt commun, comme le renforcement de

la coopération en matière sanitaire et sociale, ainsi que sur des sujets environnementaux, ou encore sur la possibilité pour les jeunes monégasques de bénéficier du dispositif français de VIE (Volontariat International en Entreprise).

Les deux chefs de délégation se sont félicités de l'excellent climat qui a présidé aux travaux de cette 5^{ème} Commission, et qui témoigne de la communauté de destin qui lie la France et la Principauté de Monaco.

Composition de la délégation monégasque

- S.E. M. Michel Roger, Ministre d'État
- S.E. M. Jean Pastorelli, Ambassadeur de Monaco en France
- S.E. M. Franck Biancheri, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales
- M. Paul Masseron, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur
- Mme Sophie Thévenoux, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie
- M. Stéphane Valeri, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé
- M. Gilles Tonelli, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme
- M. Robert Colle, Secrétaire Général du Ministre d'État
- M. Thierry Orsini, Directeur Général du Département des Finances et de l'Économie
- Mlle Isabelle Costa, Adjoint au Directeur des Affaires Internationales
- Mme Karine Marquet, Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales en charge des relations franco-monégasques.



S.E. M. Michel Roger, Ministre d'État et M. Pierre Sellal, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et Européennes

L'actu en images

20 novembre 2010



À l'occasion des célébrations de la Fête nationale, le Département des Relations Extérieures a réuni l'ensemble du Corps Diplomatique et Consulaire de la Principauté pour présenter les activités du Département et la feuille de route de S.E. M. Michel Roger (attractivité)



Du 18 au 29 octobre 2010, la 10^e réunion de la Conférence des Parties (COP 10) sur la diversité biologique a réuni 193 délégations internationales à Nagoya au Japon.

Conduite par S.A.S. le Prince Souverain, la délégation monégasque était composée de S.E. M. Bernard Fautrier, S.E. M. Patrick Van Klaveren, M. Didier Gamedinger, M. Raphaël Simonet et Mlle Céline Van Klaveren.

Céline Van Klaveren, Rédacteur Principal à la Direction des Affaires Internationales et Raphaël Simonet, Chef de Section à la Direction de l'Environnement



Fête nationale 2010



Novembre 2010

Le carnet de la fonction publique

ERRATUM

- **Prevot-d'Arville Rose-Marie**
Agent de Police à la Direction de la Sûreté Publique est nommée Sous-Brigadier au sein de cette même Direction.
Notons qu'il s'agit de la première femme à obtenir ce grade en Principauté.

NOUVEAUX ENTRANTS

- **Ambrosini Justine**
Rédacteur Principal à la Direction des Affaires Internationales
- **Binazzi Alexis**
Manœuvre à la Direction de l'Aménagement Urbain
- **Gaglio Fanny**
Administrateur à la Direction de l'Expansion Économique

- **Maino Martin**
Technicien Micro-Informatique au Service Informatique
- **Racognat - Le Goff Yann**
Contrôleur au Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers

MOUVEMENTS DE PERSONNEL & PROMOTIONS

- **Bellingeri Patrick**
Agent de Police à la Direction de la Sûreté Publique est nommé Sous-Brigadier au sein de cette même Direction
- **Bemasconi Joëlle**
Adjoint au Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique est nommée Directeur-Adjoint au sein de cette même Direction

- **Bubbio Muriel**
Professeur de Sciences Physiques au Lycée Albert 1^{er} est nommée Chargé du suivi des programmes pédagogiques à la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports

- **Campillo Guillaume**
Manœuvre à la Direction de l'Aménagement Urbain est nommé Jardinier au sein de cette même Direction

- **Fabre-Perruquetti Lydie**
Caissier à la Trésorerie Générale des Finances est nommée Comptable à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale

- **Gagneux Frédéric**
Agent d'entretien au Service des Parkings Publics est nommé Agent d'accueil au sein de ce même Service

- **Michel Claude**
Agent de Service à l'Office des Émissions de Timbres-Poste est nommé Magasinier à la Régie Monégasque des Tabacs et Allumettes

- **Trigot Jean-Luc**
Sous-Brigadier à la Direction de la Sûreté Publique est nommé Brigadier au sein de cette même Direction

DÉPARTS À LA RETRAITE

- **Freccero Patrick**
Veilleur de nuit au Musée d'Anthropologie Préhistorique

- **Liberatore Bruno**
Adjoint au Chef du Service Informatique

- **Roux Alexis**
Brigadier à la Direction de la Sûreté Publique

JDA n°23 - Novembre 2010 - Journal de l'Administration - Mensuel

Rédaction
Centre de Presse
Valérie Dusen-Granon
(vdusen@gouv.mc)

Coordination
Secrétariat Général
du Ministère d'État
Centre de Presse

**Conception
& réalisation**
Media & Events

Photos
Charly Gallo,
Gaëtan Luci / Palais Princier,
Éric Mathon, DR

Remerciements
Julien Cellario, Candice
Fabre, Delphine Frappier,
Nadège Provenzano,
Marc Vassallo, Julien Veglia
ainsi que toutes les personnes
ayant participé à ce numéro.

 **CENTRE DE PRESSE**
Ministère d'État